



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE SUR LE QUARTIER DES CADENADES AU MUY

En application de l'article L.123 19 du code de l'environnement, une procédure de participation par voie électronique est organisée sur le projet de création de la ZAC des Cadenades au Muy. Une concertation du public a eu lieu entre le 15/09/2022 et le 16/12/2022. Le projet de dossier de création a été soumis pour avis à l'autorité environnementale. Par délibération du 03/04/2023, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), a défini les modalités de mise à disposition du dossier au public. Le dossier mis en ligne comprend notamment le projet de dossier de création de la ZAC, incluant son étude d'impact, ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 25/01/2024 et la réponse de la DPVa, les avis émis par les personnes publiques associées et une notice explicative.

La mise à disposition se déroulera du 17 octobre 2024 au 18 novembre 2024 inclus soit 33 jours consécutifs

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

Par voie électronique : sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/5644> où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

Un accès gratuit au dossier format numérique et au registre dématérialisé sera garanti sur un poste informatique situé en Mairie du Muy, Direction Urbanisme, Habitat, Développement Economique (77 Route Nationale 7 – 1er bureau au rez-de-chaussée) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Des informations complémentaires sur le projet pourront également être demandées auprès de Yann Bonin, chef de projet au Service Aménagement de DPVa, Square Mozart – 83 004 Draguignan. Tél : 04 98 10 29 21.

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

Par voie électronique sur le registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5644>

Par voie postale à DPVA - Monsieur le Président - PPVE ZAC des Cadenades - square Mozart – 83300 Draguignan

Par courriel directement : ppve-5644@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront être prises en considération.

A l'issue de la participation, une synthèse des observations et propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis pourra être approuvé, ou ne pas l'être, par délibération du conseil d'agglomération de DPVa.

A partir de la publication de cette délibération et pendant une durée minimale de 3 mois, cette synthèse accompagnée des motifs de la décision seront consultables sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/5644> et sur les sites internet de DPVa et de la commune du Muy.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de DPVa et de la commune du Muy, publié dans la presse locale et affiché sur le site du projet, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.